

Union des Banques
Cantoniales Suisses

Rapport annuel

2022



Kantonalbanken
Banques Cantoniales
Banche Cantionali

Concept visuel « Ponts »

Les ponts permettent d'établir des connexions, de surmonter des obstacles et de tisser des liens. L'Union des Banques Cantoniales Suisses construit des ponts pour ses membres. Elle favorise les échanges et la collaboration au sein du groupe des Banques Cantoniales. Dans le même temps, elle crée des passerelles pertinentes avec le monde économique et les décideurs politiques. Le rapport annuel de cette année illustre différents ponts situés dans le canton du Bâle-Campagne – canton qui accueille cette année notre assemblée générale : le pont ferroviaire à travers le Kaltbrunnental près de Grellingen (page de couverture), le pont « Nepomuk » sur la Birse (page 15), le pont du château près de Zwingen (page 16), centrale au fil de l'eau de Birsfelden (page 17).

Sommaire

Introduction	4
Entre tradition et modernité : les Banques Cantonales à l'ère de la transformation numérique	6
Succès dans la représentation des intérêts	10
Un engagement sur plusieurs fronts en faveur des membres	14
Les Banques Cantonales en chiffres	18
Instances de l'UBCS	20
Organes de l'UBCS	21
Membres de l'Union	22

Introduction

Les Banques Cantonales sont des partenaires fiables et des piliers solides de la place financière helvétique. Même dans la période troublée que traverse actuellement notre système bancaire.

La place bancaire suisse a vécu au début de cette année un véritable bouleversement. Avec la reprise de Credit Suisse par UBS, c'est un monument du système bancaire helvétique qui disparaît. Fondé voilà près de 170 ans sous le nom de Schweizerische Kreditanstalt, CS était un acteur majeur de la place financière suisse. Sa disparition marque une rupture pour l'ensemble du secteur.

La sécurité et la confiance : tels sont les principaux piliers de la place bancaire helvétique. Dans une période critique, il est essentiel que les établissements concernés et les autorités utilisent tous les instruments à disposition pour assurer la stabilité de notre système financier. Dans l'affaire de Credit Suisse, ce fut une réussite. Cependant, certaines questions demeurent sans réponse. Dans l'optique d'un renforcement de la stabilité du système, un réexamen de la réglementation des grandes banques d'importance systémique s'impose. Il faudra notamment procéder à une analyse approfondie des facteurs qui ont mené dans cette crise récente à la remise en cause du principe « too big to fail ». Développée sur plusieurs années et au prix d'un travail considérable, la réglementation actuelle avait pour objectif de pouvoir liquider les grandes banques d'importance systémique sans mise à contribution des pouvoirs publics.

À présent, les revendications et les propositions politiques pour de nouvelles réglementations bancaires se multiplient. Selon nous, un aspect est primordial : les nouvelles mesures doivent offrir une solution ciblée à un problème fondamental et clairement identifié – la place financière n'a pas besoin de grands effets d'annonce ni de simples manœuvres tactiques. De plus, il importe de différencier l'appréciation de l'exposi-

tion au risque des différentes catégories de banques. Nous nous opposerions à toute réglementation qui imposerait de nouvelles prescriptions sans distinction à l'ensemble des acteurs du marché. Dans le même temps, il faut garder à l'esprit que les risques sont inhérents aux activités bancaires, et qu'aucune réglementation n'est en mesure de les faire complètement disparaître. Le degré de sécurité d'un établissement bancaire et la confiance qui lui est accordée résultent pour l'essentiel de sa stratégie commerciale et du comportement de ses dirigeants. C'est à l'aune de ces critères qu'une banque doit être évaluée – et que les Banques Cantonales souhaitent être évaluées.

En cette période de turbulences, les Banques Cantonales demeurent des piliers robustes de la place financière et industrielle. Leur modèle commercial repose sur des bases solides, et la confiance que leurs clientes et clients leur accordent est perceptible. Les résultats de l'exercice 2022 – encore exempts des éventuels effets de la crise CS – viennent confirmer ce positionnement fort. Malgré les pressions subies par les structures économiques au cours de l'année écoulée, les 24 établissements sont parvenus à accroître leurs volumes d'affaires de 4,5 % et à atteindre un bénéfice net cumulé de 3,6 milliards de francs. Les propriétaires cantonaux bénéficient de ces bons résultats, avec des distributions à hauteur de 1,8 milliard de francs au total, soit environ 211 francs par habitante et habitant en Suisse. Avec un ratio de fonds propres total de 17 % en moyenne, les Banques Cantonales affichent une situation très stable et surpassent les prescriptions réglementaires. Si elles s'en tirent très bien jusqu'ici, elles savent aussi que le contexte actuel combinant inflation, ralentissement conjoncturel, renversement de la courbe des

taux et hausse des prix de l'énergie peut s'avérer délétère, en particulier pour l'activité économique. Les Banques Cantoniales sont et restent pour leurs clientes et leurs clients des partenaires fiables, même en période de grands bouleversements sur les marchés financiers.

En tant qu'organisation faîtière, nous aidons du mieux possible nos établissements membres dans leur travail quotidien, agissons sur les conditions-cadres de leurs activités et encourageons des échanges bénéfiques à l'intérieur du groupe. Dans divers dossiers politiques essentiels, nos interventions ont permis l'an passé d'obtenir des améliorations au bénéfice de nos membres. Ainsi, dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur les banques, l'UBCS a notamment réussi, de concert avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), à ce que les particularités de l'actionnariat des Banques Cantoniales soient prises en compte dans les règles d'assainissement. Les cantons disposent à présent de pouvoirs de codécision plus importants et plus clairement définis. Vous trouverez dans ce rapport, aux pages 10 à 13, un résumé des thématiques politiques les plus importantes pour nous et nos membres.

L'UBCS a également intensifié ses activités en matière de numérisation (voir le rapport en page 6). Dans ce domaine central de l'évolution à moyen et long terme du secteur bancaire, notre Union joue un rôle de coordination et d'intermédiation pour ses membres. Par la création de plateformes d'échange, par exemple sous forme de manifestations, de groupes de travail et de séminaires, nous encourageons l'échange de connaissances et d'expériences à l'intérieur du groupe. Dans le même temps, nous participons activement en tant que groupe à la recherche de solutions dans l'ensemble du secteur.

Le présent rapport annuel offre une vue d'ensemble compacte des principales activités de l'UBCS. Nous remercions les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat de l'UBCS ainsi que tous les participants et participantes à nos groupes de travail et organes pour leur précieux travail. Nous tenons également à remercier tous nos établissements membres pour leur engagement productif.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.




Bruno Thürig
Président




Hanspeter Hess
Directeur

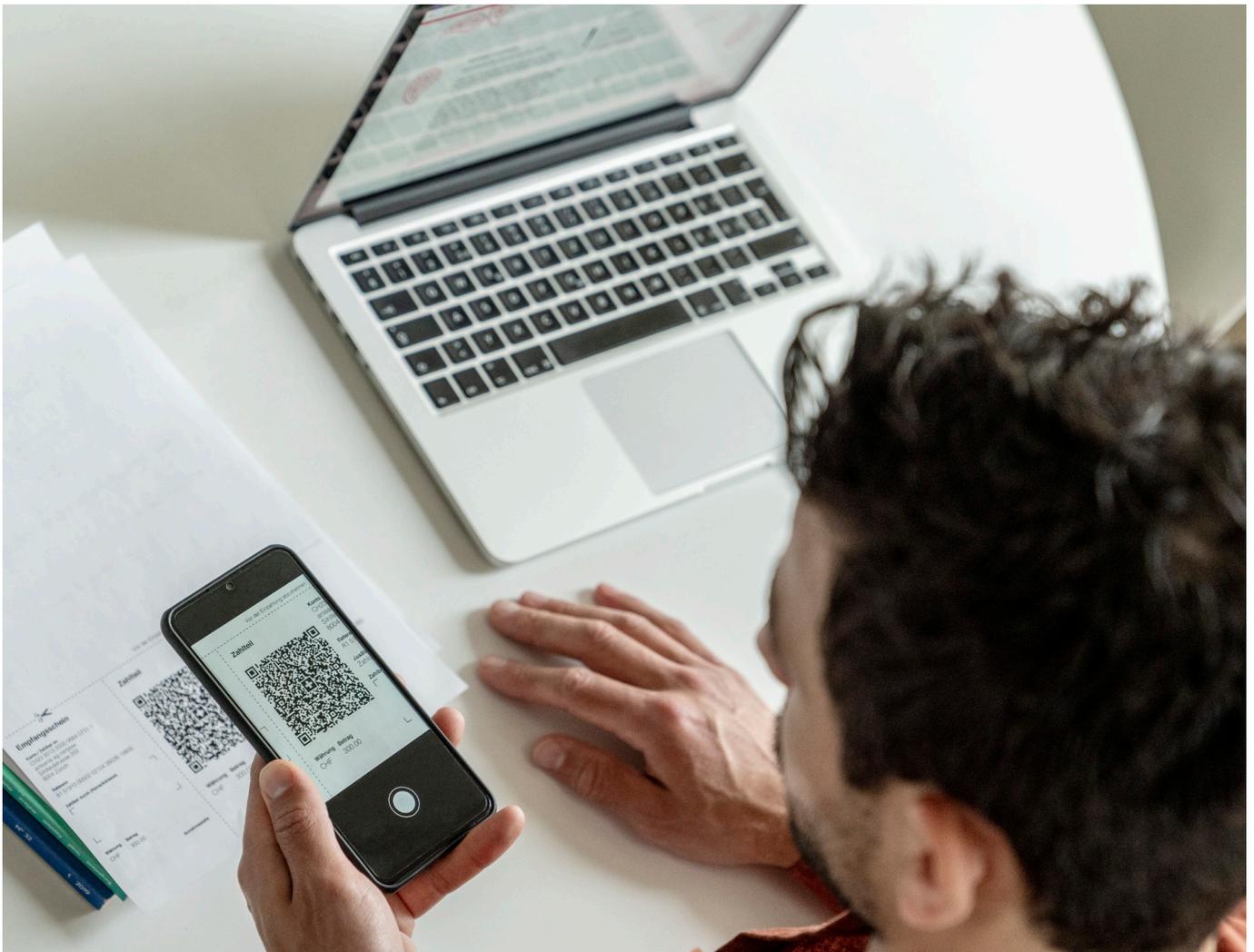
Entre tradition et modernité : les Banques Cantonales à l'ère de la transformation numérique

La pandémie de Covid-19 a encore augmenté la demande de solutions bancaires numériques. La proximité et le contact personnel demeurent malgré tout des facteurs de succès dans le secteur bancaire. Pour les Banques Cantonales comme pour l'ensemble de la branche, il s'agit donc d'enrichir les compétences traditionnelles par des innovations numériques. L'UBCS crée des plateformes pour le transfert de connaissances et l'échange entre ses membres.

La numérisation croissante de la société se poursuit. Dans le secteur financier également, les attentes et les besoins évoluent constamment. En tant que prestataires de services, les banques ont une certitude : ce sont en premier lieu les clientes et clients qui façonnent la banque du futur. Et ces derniers sont par ailleurs les principaux moteurs de la transformation numérique. Les banques doivent identifier suffisamment rapidement les nouveaux besoins pour tenir le rythme et s'adapter. La demande en services bancaires numériques a connu une accélération particulièrement marquée pendant la pandémie de Covid. Les comportements de consommation et de paiement se sont de plus en plus transposés dans l'univers virtuel. Comme le révèle une étude de l'UBCS, l'utilisation de moyens de paiement et canaux de communication numériques a donc aussi fortement augmenté. Les réticences qui sub-

sistaient encore à l'égard des points de contact en ligne sont définitivement tombées avec la pandémie. Les clientes et les clients veulent désormais une accessibilité à toute heure, sept jours sur sept, et des options en libre-service en ligne. Dans le même temps, ils souhaitent des points de contact simples et intelligents avec leur banque.

Pour autant, la numérisation n'est pas synonyme de « dépersonnalisation » des relations entre la banque et sa clientèle. Les possibilités numériques non seulement augmentent, mais diversifient également les attentes des clients et clients en matière d'offres et de canaux de communication innovants. Ainsi, sur des thèmes complexes comme les hypothèques ou le conseil en placement et en prévoyance, le conseil personnalisé à l'agence reste le canal privilégié. Une majorité des



clientèles et des clients des banques estiment aussi important de pouvoir traiter leurs affaires financières en agence que de disposer de points de contact numériques. Les banques sont donc confrontées à un défi : concilier tradition et modernité dans leurs interfaces clientèles. La numérisation dans le secteur bancaire consiste à automatiser les processus opérationnels en utilisant des données pertinentes et des systèmes informatiques adéquats. Ainsi, la transformation numérique modifie la manière dont les opérations bancaires sont traitées, mais elle ne modifie pas le cœur de métier des banques. Associer technologie et conseil personnalisé devient un avantage concurrentiel essentiel pour les banques.

Dans cet environnement dynamique, l'UBCS joue un rôle de coordination et d'intermédiation pour ses établissements membres. Elle offre des plateformes d'échange, sous forme de groupes de travail, d'ateliers et de séminaires. Elle aide ainsi les Banques Cantonales à améliorer le dialogue interne sur les expériences et les domaines de coopération potentiels. Dans le même temps, l'UBCS s'investit de façon constructive dans les discussions sectorielles et le développement des conditions-cadres réglementaires. Trois tendances sont actuellement au premier plan des discussions internes à l'Union : l'open banking, l'intelligence artificielle et la cybersécurité.

Open banking: interconnectivité accrue grâce à des interfaces ouvertes

L'open finance ou open banking désigne l'ouverture des interfaces et l'échange normalisé et sécurisé de données entre les prestataires financiers. Il s'agit donc de définir des normes communes, de garantir la sécurité des données et de savoir évaluer la fiabilité des correspondants. Pour la clientèle des banques, ce concept présente de nombreux avantages. Il crée des possibilités pour intégrer sur une plateforme les offres diversifiées de prestataires financiers multiples et pour centraliser la gestion des finances individuelles. La décision de transmettre ses données doit toujours revenir au client ou à la cliente.

Tandis que l'Union européenne a rendu obligatoire l'ouverture des interfaces de trafic des paiements par voie de directive (2^{ème} directive européenne sur les services de paiement PSD 2), la Suisse mise fort heureusement sur une approche d'open banking pilotée par le marché. Ainsi, la branche peut tenir compte des intérêts de la clientèle et des investisseurs, et créer des modèles d'affaires sur mesure pour générer de la valeur ajoutée. L'Association suisse des banquiers (ASB) et l'association faîtière Swiss FinTech Innovations (SFTI) ont

élaboré avec leurs membres et les acteurs du marché concernés les normes juridiques et techniques nécessaires à une mise en œuvre sécurisée de l'open finance en Suisse. À cette fin, l'association Open Wealth a été créée : elle est chargée de concevoir les normes applicables aux interfaces de programmation (ou API pour Application Programming Interface) entre les prestataires financiers et les prestataires tiers. La St. Galler Kantonalbank (SGKB) et la Zürcher Kantonalbank (ZKB) sont membres de cette association.

De même, l'ASB a lancé le projet « Retail Multibanking », dont l'objectif est d'élaborer des approches d'open banking pour la clientèle privée et de définir une stratégie commune d'ouverture des interfaces de données nécessaires. Les Banques Cantonales participent activement à ce processus. Fin avril 2023, 16 Banques Cantonales ont déjà signé le mémorandum d'accord correspondant.

Mieux conseiller les clientes et clients grâce à l'IA

Une autre tendance de la transformation numérique est le recours à l'intelligence artificielle (IA). L'intelligence artificielle désigne des applications permettant à des systèmes informatiques de générer de façon autonome des connaissances à partir des données dont ils disposent, d'acquérir de l'expérience et d'apprendre à partir de modèles de comportement. Une IA n'est pas programmée pour cela : elle apprend, en toute autonomie, à résoudre des problèmes. L'open finance et l'intégration systémique de l'information qu'elle implique font progresser l'utilisation de l'IA. Du côté des banques, l'IA permet de comprendre encore mieux la clientèle pour mieux la servir. Dans le domaine du conseil, elle permet également de mieux identifier et exploiter les potentiels de vente croisée et incitative.

Mais de nombreux défis restent à relever. La protection des droits fondamentaux, ainsi que les aspects relatifs à la sécurité et à la responsabilité font l'objet de discussions intensives dans le secteur bancaire. Au niveau international, les premières réglementations relatives à l'IA sont en cours d'élaboration. L'Union européenne examine actuellement un projet de règlement appelé « Artificial Intelligence Act », destiné à encadrer la gestion et l'usage de l'intelligence artificielle. Le règlement devrait entrer en vigueur en 2025. La Suisse va-t-elle elle aussi se doter d'un « AI Act » ? En 2022, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a remis au Conseil fédéral son rapport « Intelligence artificielle et réglementation internationale ». Sur cette base, le Conseil fédéral a décidé de renforcer les échanges avec les experts et expertes juridiques et techniques et d'encourager les échanges avec les organismes internationaux de normalisation à Genève. La Suisse souhaite ainsi contribuer à l'élaboration d'une réglementation internationale appropriée de l'IA, qui permettra de relever les défis et d'exploiter les opportunités dans ce domaine de manière ciblée.

Cybersécurité: une préoccupation majeure du secteur financier

La numérisation croissante associée à la hausse des activités criminelles en ligne accentue les risques de cyberattaques. Piratage informatique, tentatives d'escroquerie, phishing et autres formes de cybercriminalité obligent les banques à renforcer constamment leurs dispositifs de sécurité. Le Centre national pour la cybersécurité (NCSC) a enregistré en 2022 quelque 35'000 cyberattaques en Suisse. Leur nombre a ainsi été multiplié par trois en deux ans. Il est donc vital pour le secteur financier et l'économie dans son ensemble de disposer d'un dispositif de cybersécurité fonctionnel et performant.

La cybersécurité consiste à identifier précocement les risques et à prendre des mesures défensives pour les réduire et les éliminer. Des outils de détection des fraudes permettent par exemple de repérer les tentatives d'abus et de les contrer. Ces applications aident les établissements financiers à identifier les comportements problématiques à partir d'analyses de données à grande échelle. Même les plus petites anomalies dans les transactions peuvent ainsi être détectées en temps réel dans de vastes jeux de données, ce qui permet à la banque de réagir immédiatement à des tentatives de fraude. Dans ce domaine également, l'intelligence artificielle gagne en importance. Utilisée dans la gestion des fraudes, l'IA analyse les modèles de comportement de la clientèle et est en mesure de détecter toute utilisation anormale d'un profil bancaire.

La cybersécurité implique une interaction étroite entre l'économie privée et les pouvoirs publics. Les établissements financiers et les autorités ont créé en 2022 l'association « Swiss Financial Sector Cyber Security Center » (Swiss FS-CSC). Son objectif est de renforcer la cyberrésilience sur la place financière suisse. Par cette initiative, le secteur financier endosse un rôle précurseur et crée un précédent avec un modèle qui pourra être décliné dans d'autres secteurs sensibles. La Confédération agit également avec la révision de la loi fédérale sur la sécurité de l'information, présentée fin 2022. Le projet crée les bases d'une obligation légale de signalement des cyberattaques dirigées contre les infrastructures sensibles. Le dispositif devrait permettre une évaluation de meilleure qualité et plus rapide du niveau de menace, et donc une réaction plus rapide également. Les Banques Cantonales, tout comme l'ensemble du secteur bancaire, soutiennent ce projet, qui sera examiné au Parlement en 2023.

Thèmes prioritaires Numérisation 2022

Voici les thèmes abordés dans les groupes d'échange et de travail de l'UBCS, sous forme d'ateliers ou de séminaires :

- API standardisées pour l'open banking
- Applications de l'intelligence artificielle
- Cybersécurité
- Blockchain et tokenisation
- Expérience clientèle



Succès dans la représentation des intérêts

L'UBCS intervient auprès des autorités, des politiques et des associations en faveur de la diversité et de conditions-cadres équilibrées sur la place financière suisse. En 2022, des progrès ont été accomplis et des succès obtenus sur des aspects politiques essentiels.

Révision de l'ordonnance sur les banques

Après la promulgation par le Parlement de la révision de la loi sur les banques (LB) fin 2021, les travaux d'adaptation au niveau des dispositions d'exécution ont été achevés au cours de l'année sous revue. Les Banques Cantonales et l'UBCS se sont impliquées activement dans la révision de l'ordonnance en participant aux groupes de travail mixtes d'accompagnement du Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) ainsi qu'à la procédure de consultation. Un élément déterminant a été selon elles la création d'une catégorisation dynamique des banques. Cette dynamisation permet d'éviter une progression automatique vers la catégorie de surveillance supérieure en cas de croissance générale du marché. Ce point est particulièrement important pour empêcher que les banques petites et moyennes (qui ne font pas partie de la catégorie bancaire la plus élevée) soient soumises à une surrégulation injustifiée.

Dans le domaine du droit de l'assainissement, l'UBCS, de concert avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF), s'est exprimée clairement en

faveur de la prise en compte des particularités juridiques et de la structure spécifique de l'actionnariat des Banques Cantonales. Ainsi, en cas d'assainissement, les cantons, en tant que propriétaires, disposent à présent de pouvoirs de codécision plus importants et plus clairement définis. L'UBCS estime également essentiel que les Banques Cantonales – comme toutes les autres banques – aient la possibilité d'émettre des instruments de dette pour absorber les pertes en présence de mesures en cas d'insolvabilité (instruments de recapitalisation par bail-in). Après des échanges intenses, les autorités ont répondu favorablement à cette revendication. La loi sur les banques et son ordonnance ont été mises en vigueur par le Conseil fédéral au 1^{er} janvier 2023.

Mise en œuvre de Bâle III final

Depuis plusieurs années, la Suisse est engagée dans les travaux de mise en œuvre des derniers éléments du paquet de réformes Bâle III final. Dans ce contexte, le Département fédéral des finances (DFF) a mis en consultation en 2022 une modification de l'ordonnance sur les fonds propres. Dans le même temps, la FINMA a mené des auditions en vue



de l'adaptation de plusieurs de ses ordonnances. L'UBCS accompagne étroitement ce grand projet réglementaire. Les Banques Cantonales saluent et soutiennent les objectifs formulés visant l'augmentation de la transparence et de la comparabilité des ratios de fonds propres pondérés des risques. Dans son architecture initiale, le paquet de réformes Bâle III s'adresse aux grandes banques actives à l'international. Les autorités suisses ayant décidé d'étendre son champ d'application à toutes les banques du pays, une différenciation efficace des exigences en fonction de l'exposition au risque des différentes catégories d'établissements est nécessaire. Dans leurs prises de position au cours de la procédure de consultation, les Banques Cantonales ont salué le fait que les petites banques des catégories 4 et 5 aient été exclues de certaines dispositions, dans un souci de proportionnalité. Cependant, en raison de son orientation générale sur les grandes banques actives à l'international, l'appareil réglementaire demeure trop complexe pour une majorité de banques suisses et induit des coûts élevés de mise en œuvre et de fonctionnement. Afin de satisfaire à l'exigence de proportionnalité, les Banques Cantonales estiment que de nouveaux allègements significatifs sont nécessaires, en particulier pour les banques moyennes de la catégorie 3.

Dans sa forme actuelle, la révision risque également d'avoir des implications négatives pour les propriétaires immobiliers. Les nouveaux suppléments de risque dans les fourchettes de nantissement moyennes très répandues de 60 à 80% vont augmenter les coûts du capital et donc ceux des crédits hypothécaires. En outre, la révision prévoit d'étendre de deux à sept ans l'application du principe de la valeur la plus basse. Pendant cette période, les banques ne peuvent pas répercuter de plus-value. L'augmentation d'une hypothèque, par exemple pour financer des travaux de rénovation énergétique ou investir dans une PME, serait de ce fait plus difficile.

Pour les banques suisses, il est essentiel que la mise en œuvre de Bâle III final soit alignée, en termes de calendrier et de contenu, sur celle des grandes juridictions comme les États-Unis, l'Union européenne ou le Royaume-Uni. Le respect de ce principe dit du « convoi » est important pour éviter tout désavantage concurrentiel des banques suisses sur la scène internationale. Après une intervention du secteur bancaire en ce sens, le DFF a annoncé en novembre 2022 qu'il reportait l'entrée en vigueur des adaptations au 1^{er} janvier 2025. L'UBCS continuera d'accompagner étroitement la mise en œuvre.

Révision de la loi sur l'organisation de la Poste

Le Conseil fédéral a entrepris de répondre à la baisse des revenus de PostFinance par une révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste. Le point central de la révision lancée en 2021 aurait dû être la levée de l'interdiction d'accorder des crédits et des hypothèques. Au cours de l'année sous revue, le projet a fait l'objet de discussions intensives sur la scène politique, mais s'est heurté à un refus massif des partis et des organisations sectorielles. Le Conseil national et le Conseil des États ne sont finalement pas entrés en matière sur le projet.

Les chambres ont ainsi suivi la position (également défendue par les Banques Cantonales) de la « Commission d'experts du service universel de la Poste ». Cette dernière préconise de commencer par redéfinir le service universel en matière de services postaux et de services de paiement, avant de débattre de l'avenir de PostFinance et de ses éventuels nouveaux domaines d'activité. Le Conseil fédéral a donc chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de déterminer sous quelle forme la Confédération devait assumer à long terme ses responsabilités dans le domaine des services de paiement.

Les Banques Cantonales appuient cette démarche, à même de créer une base décisionnelle complète nécessaire pour la définition du futur service universel. Elles examineront le rapport du DETEC dès qu'il aura été publié.

Réforme de l'impôt anticipé

Fin septembre 2022, les électeurs helvétiques ont rejeté de peu la révision de l'impôt anticipé proposé par le Conseil fédéral et le Parlement. La votation a mis fin à plusieurs années de débats intenses.

Les Banques Cantonales ont toujours préconisé une solution pragmatique simple à appliquer, permettant d'éviter une charge administrative excessive pour les banques petites et moyennes. Le projet rejeté répondait à ces exigences, et les Banques Cantonales déplorent qu'il n'ait pas réussi à convaincre les électeurs. Après le rejet de la réforme, les Banques Cantonales estiment que l'impôt anticipé dans sa forme actuelle demeure une solution préférable à un impôt à l'agent payeur, complexe et excessivement coûteux à mettre en œuvre.

Amélioration des rapports sur les questions climatiques

Le développement durable est un thème central dans le débat politique et sociétal actuel, et les préoccupations correspondantes s'ancrent également au niveau réglementaire. Après que les électeurs suisses ont rejeté dans les urnes l'ini-

tiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » en 2020, le contre-projet indirect du Parlement est entré en vigueur. Ce dernier prévoit notamment une obligation de rapport sur les questions non financières. La nouvelle ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques adoptée en 2022 concrétise les dispositions législatives pour les grandes entreprises suisses, notamment pour les grandes banques.

Les Banques Cantonales saluent l'orientation vers davantage de transparence, tant à l'égard des risques financiers liés au climat que de l'impact climatique des entreprises. Les obligations de publication sont une étape importante, qui appuient les efforts du secteur financier et de l'économie réelle pour s'orienter vers des activités plus compatibles avec le climat. Dans ce contexte, il est essentiel d'adopter des normes harmonisées, afin d'améliorer la comparabilité des objectifs, des mesures et des résultats. L'ordonnance intègre cet aspect en se référant aux recommandations internationales de la TCFD pour instaurer un cadre clair. Le texte tient également compte de la dynamique de cette thématique, en prescrivant une approche « appliquer ou expliquer ».

Autre aspect central pour les Banques Cantonales: l'évolution vers une économie et une société durables est une tâche d'intérêt commun. C'est pourquoi il est essentiel que le secteur financier et l'économie réelle s'impliquent à parts égales dans ce processus. Les établissements financiers intègrent des aspects de durabilité dans la conception de leurs offres et dans leurs processus de conseil. Ils créent des bases de décision pour leurs clientes et leurs clients. Pour disposer de références fiables, le secteur financier a impérativement besoin de bases de données exploitables sur l'économie réelle.

Nouvelles directives d'autorégulation sur la finance durable

Le secteur bancaire supporte la transition vers une économie et une société plus durables. En 2022, sous l'égide de l'Association suisse des banquiers (ASB), deux directives d'autorégulation ont été élaborées afin d'améliorer les conditions-cadres pour des produits financiers durables. La première directive contient des prescriptions contraignantes relatives au processus de conseil et fait des risques et des préférences ESG une composante obligatoire du conseil en placement et gestion de fortune. La seconde concerne la sensibilisation des clientes et clients privés propriétaires à la rénovation énergétique des bâtiments.

Entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ces directives sont le résultat d'une collaboration étendue entre tous les établissements bancaires. Le secteur bancaire apporte ainsi une contribution concrète et significative à la réalisation des objectifs suisses de développement durable. Les Banques Cantonales ont participé activement à l'élaboration des autorégulations et travaillent actuellement à leur mise en œuvre.

Consultations 2022: les prises de position des Banques Cantonales

Modification de l'ordonnance sur les liquidités (OLi)

Les Banques Cantonales soutiennent l'objectif d'une dotation élevée en liquidités des banques d'importance systémique. Dans sa prise de position, l'UBCS critique le fait que les établissements concernés n'aient pas été suffisamment impliqués en amont du projet et préconise une optimisation des modalités pratiques d'utilisation des réserves de liquidités.

Révision totale de la circulaire FINMA 2008 / 21 « Risques opérationnels – banques »

Par la révision de sa circulaire, la FINMA entend accroître la clarté et la transparence concernant les exigences en matière de gestion des risques opérationnels. Les Banques Cantonales ont salué cet effort, tout en exigeant diverses précisions supplémentaires. Elles ont également préconisé une gradation plus marquée des prescriptions en fonction des cinq catégories de surveillance.

Modification de l'ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (OBA)

En matière de lutte contre le blanchiment d'argent, les établissements financiers sont déjà soumis à l'ordonnance OBA-FINMA. Pour éviter les redondances réglementaires, l'UBCS a préconisé de renoncer à leur assujettissement supplémentaire à l'OBA.

Consultation sur le placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive (modification de la LPP)

Dans sa prise de position, l'UBCS a rejeté l'allongement des délais de l'art. 60b P-LPP afin de supprimer tout privilège pouvant entraîner des distorsions de concurrence au bénéfice de l'institution supplétive LPP.

Vous trouverez les prises de position sous : www.banque-cantonale.ch/themes-positions

Un engagement sur plusieurs fronts en faveur des membres

En plus de ses interventions sur des thèmes politiques, l'UBCS est au service de ses membres dans de nombreux domaines. Elle joue le rôle de plateforme d'échange, orchestre la communication marketing commune et soutient les Banques Cantonales dans l'exécution de leurs tâches.

Communication marketing

Publicité faitière d'image et FFLS 2022: diffusion du spot «Tradition»

La publicité faitière d'image transmet depuis plusieurs années les valeurs d'image positives des Banques Cantonales. Le spot actuel «Me correspond» a été diffusé en 2022 en quatre vagues publicitaires sur toutes les chaînes de télévision nationales et privées pertinentes ainsi que sur des portails en ligne. À l'occasion de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres, qui s'est tenue du 26 au 28 août 2022 à Pratteln (FFLS 2022), l'UBCS a diffusé – comme déjà pour la FFLS 2019 à Zoug – le spot «Tradition» dans le cadre de la campagne d'image en cours. Ce spot a créé de l'engouement à l'approche du grand événement sportif, tout en soulignant l'engagement de sponsoring de la Basellandschaftliche Kantonalbank (BLKB) en tant que partenaire royale. Il a été diffusé à large fréquence avant et pendant l'événement.

Modernisation des directives de Corporate Design

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'administration de l'UBCS a apporté de légères modifications aux règles de Corporate Design de la marque «Banque Cantonale», avec notamment une modernisation du graphisme et la définition de variantes d'application autorisées. Ces règles communes contribuent à l'homogénéité de l'identité visuelle et ainsi à la solidité de la marque «Banque Cantonale».

Études de marché

Étude ad hoc sur le thème du développement durable

Le thème du développement durable est très présent dans la société et dans le débat public actuel. Quelles sont les attentes et les exigences des clientes et clients des banques à cet égard? En 2022, cette question a fait l'objet d'une étude ad hoc. Les résultats révèlent que cette thématique

est considérée comme très importante, avec toutefois de grandes variations dans l'interprétation des notions. La clientèle tient à présent pour acquis qu'on lui propose une offre minimale de produits financiers durables. Du point de vue des personnes interrogées, pour pouvoir être qualifiée de « durable », une banque doit aller au-delà et remplir également certains critères sociaux et de gouvernance. Les Banques Cantonales jouissent dans ce domaine d'une crédibilité élevée. Leur ancrage régional, leur modèle commercial stable et leur engagement social leur confèrent une image positive.

Compétence financière

FinanceMission: une offre d'apprentissage pour les écoles suisses

Les Banques Cantonales soutiennent financièrement FinanceMission. Fondée en 2016 conjointement avec les fédérations d'enseignants de Suisse alémanique et la Suisse romande, cette association entend promouvoir durablement la compétence financière des jeunes. À cette fin, elle fournit du matériel pédagogique adapté aux programmes scolaires. Fin novembre 2022, l'association a achevé le développement de sa nouvelle plateforme d'e-learning « FinanceMission World ». Les enseignants et enseignantes disposent ainsi d'une offre didactique interactive, modulable en fonction du niveau des élèves, qui aborde tous les thèmes relatifs à l'éducation financière de base. « FinanceMission World » combine des exercices d'acquisition de compétences avec des formats inspirés du monde des jeux vidéo (gamification). Les élèves peuvent ainsi découvrir de façon ludique diverses thématiques relatives à la gestion responsable de l'argent.



jeunesetbudget.ch: la plateforme en ligne pour les parents

L'UBCS gère la plateforme en ligne jeunesetbudget.ch depuis 2021. Ce site Internet trilingue propose des informations variées destinées à aider les parents dans l'éducation financière de leurs enfants. Les parents jouent un rôle essentiel dans la transmission de la compétence financière: ils montrent à leurs enfants comment gérer l'argent, ce sont généralement eux qui leur permettent de faire leurs premières expériences en la matière, et ils sont leurs principaux interlocuteurs sur ces questions. jeunesetbudget.ch leur propose des idées, suggestions et moyens d'aide pour aborder divers thèmes financiers avec leurs enfants. Dans le cadre de jeunesetbudget.ch, l'UBCS collabore avec des organisations à but non lucratif engagées dans le domaine de l'éducation financière. Par exemple, des événements en ligne pour les parents sur le thème de la gestion de l'argent et de la consommation ont été organisés à l'automne 2022. Ces événements ont été développés par Pro Juventute, en collaboration avec des organisations de formation des parents et des organisations de conseil en budget et en endettement.

Partenariat avec l'association faîtière Budget-Conseil Suisse

L'UBCS est sponsor et partenaire de coopération de l'association faîtière Budget-Conseil Suisse. Cette association, qui regroupe plus de 30 organisations de prévention et de conseil, œuvre en faveur de la compétence budgétaire des ménages suisses. En 2022, l'UBCS a apporté à Budget-Conseil Suisse un soutien financier ainsi qu'une aide portant sur les contenus pour le développement de son appli BudgetCH. Cette application permet aux utilisateurs de facilement établir un budget et de saisir régulièrement leurs revenus et dépenses. Ils ont en outre accès à des exemples de budgets pour différentes situations de vie, à des informations pratiques et à des conseils sur les possibilités d'épargne et d'optimisation. Grâce à la contribution des Banques Cantonales, l'appli a pu être complétée par des thématiques ciblant spécifiquement les besoins des jeunes et des familles.

Les Banques cantonales, « Chevaliers des enfants et des jeunes »

La Fondation pour les enfants en Suisse a décerné aux Banques Cantonales le titre de « Chevaliers des enfants et des jeunes », récompensant ainsi l'engagement de longue date des 24 établissements en faveur de la compétence financière des jeunes. Cette fondation a pour objectif de rendre autonomes les enfants et les jeunes défavorisés en Suisse, afin qu'ils soient en mesure de nouer des relations sociales solides et de mieux faire face aux défis de la vie. La fondation décerne le titre de « Chevaliers des enfants et des jeunes » aux entreprises, organisations et particuliers qui s'engagent eux aussi en faveur des jeunes.

Campagne nationale pour améliorer la visibilité

Depuis plusieurs années, l'UBCS accompagne l'engagement des Banques Cantonales en faveur de la compétence financière par une campagne de communication nationale.

Cette campagne illustre les efforts déployés avec succès : les Banques Cantonales sont perçues comme l'un des groupes bancaires les plus engagés dans le domaine de l'éducation financière des jeunes. Un spot TV de 28 secondes est au cœur de la campagne. Il est régulièrement diffusé sur les chaînes nationales et les grandes chaînes privées, et en tant que « Video on News » sur les 120 principales plateformes d'actualités de Suisse.

En 2022, les Banques Cantonales ont reçu pour cette campagne un prix Effie dans la catégorie « Doing good ». Les Effie Awards Switzerland distinguent chaque année les mesures de communication les mieux conçues et les plus efficaces en Suisse.

Les Banques Cantonales confirment leur engagement

Fin 2022, le CA de l'UBCS a décidé de renouveler son engagement en faveur de la compétence financière à moyen terme. L'UBCS envoie ainsi un signal fort pour l'aide des jeunes et réaffirme sa volonté d'assumer sa part de responsabilité sociale dans cette thématique essentielle. L'objectif est de créer des offres passionnantes pour l'école, les familles et les jeunes, afin d'accompagner ces derniers dans leur apprentissage d'une gestion responsable de l'argent. Dans le même temps, les Banques Cantonales entendent maintenir leur bonne réputation dans ce domaine. Au cours de l'année sous revue, le Secrétariat de l'UBCS a défini la stratégie à moyen terme et l'appliquera au cours des prochaines années.

Développement durable

Élargir et intensifier l'échange d'expériences

L'UBCS crée des plateformes destinées aux échanges à l'intérieur du groupe concernant l'évolution dans le domaine du développement et de la finance durables. Les Banques Cantonales peuvent ainsi tirer mutuellement parti des expériences de leurs homologues et optimiser leurs efforts en la matière. Les spécialistes du développement durable des Banques Cantonales échangent lors d'événements en ligne, et se réunissent physiquement au moins une fois par an. Ainsi, à l'automne 2022 une rencontre a été organisée dans le nouveau bâtiment certifié Minergie du siège de l'Urner Kantonalbank (UKB). Elle était consacrée à l'intégration du développement durable dans la gestion quotidienne des affaires ainsi qu'aux mesures de formation correspondantes à mettre en place dans les différents établissements.

Dans le domaine de la finance durable, les aspects réglementaires ne cessent de gagner en importance. Dans le cadre de webinaires réguliers, l'UBCS informe ses membres au sujet des exigences réglementaires actuelles et discute avec eux des défis à venir pour les différentes banques. En 2022, les échanges ont principalement porté sur l'objectif zéro émission nette, mais aussi sur la publication des risques liés au climat et la notation de la durabilité.

L'UBCS conclut des partenariats ciblés pour soutenir ses membres dans leur évolution durable. Depuis 2022, elle est



partenaire du programme chauffezrenouvelable.ch de la Confédération. Ce programme sensibilise les propriétaires privés de logements aux possibilités de remplacement des systèmes de chauffage à énergie fossile par des systèmes à énergie locale et renouvelable. Grâce à ce partenariat, les Banques Cantonales ont accès à diverses offres, telles que des prestations gratuites de conseil incitatif. Plusieurs d'entre elles ont déjà intégré des éléments du programme dans leur communication avec la clientèle.

Mise en œuvre de la réglementation

Échanges réguliers sur la réglementation bancaire

Le groupe de travail de l'UBCS « Mise en œuvre de la réglementation » encourage l'échange d'informations et d'expériences sur les réglementations bancaires actuelles et soutient les Banques Cantonales dans la mise en œuvre des prescriptions. Il organise à cette fin des réunions d'échange d'expériences, des ateliers et des conférences. Des « Regulatory Calls » sur des thèmes d'actualité relatifs à la réglementation ont lieu régulièrement. En 2022, les nouvelles prescriptions en matière de lutte contre le blanchiment d'argent ont été au premier plan. L'UBCS a organisé pour les spécialistes des Banques Cantonales un atelier d'échange sur les différentes approches et interprétations, avec pour principaux points abordés la classification et la périodicité du nouveau contrôle basé sur les risques.

Plate-forme pour les questions relatives à la TVA

Les conférences de l'UBCS sur la TVA offrent des plateformes de formation technique continue et d'échange entre les collaborateurs des services Fiscalité et Comptabilité. En 2022, les échanges ont porté principalement sur des décisions judiciaires et des cas pratiques importants dans le domaine de la TVA ainsi que sur l'approfondissement de la thématique de la TVA, notamment sur la révision partielle de la LTVA et le leasing.

Relations médias et manifestations

Relations du Secrétariat avec les médias

Le Secrétariat de l'UBCS défend les intérêts du groupe des Banques Cantonales vis-à-vis des médias et sert d'interlocuteur pour les prises de position politiques de ce dernier. Au cours de l'année sous revue, les médias se sont surtout intéressés au changement à la présidence de l'UBCS, à l'environnement de taux, à la marche des affaires des Banques Cantonales, aux sujets autour du développement durable, à la mise en œuvre de Bâle III final et à l'enquête préalable de la COMCO concernant les accords salariaux. Régulièrement, le Secrétariat collecte des données structurées, financières et de marché concernant les 24 Banques Cantonales et les met à la disposition des cercles intéressés. Il contribue ainsi à la notoriété globale du groupe et à son importance sur la place financière suisse. L'UBCS propose à ses membres différentes prestations de veille



médiatique. Sans oublier qu'elle met à disposition, au travers de la commission médias et relations publiques et du Forum UBCS Communication annuel, les plateformes nécessaires à des échanges spécialisés et de fond réguliers entre les responsables de la communication de toutes les Banques Cantonales.

Manifestations

Les manifestations sont un outil essentiel de communication interne de l'UBCS. Après avoir été empêchés de se rencontrer physiquement à cause de la pandémie de Coronavirus les années précédentes, les manifestations en présentiel ont pu être rétablies pendant l'année sous revue. Parmi les manifestations importantes, citons l'Assemblée générale de l'UBCS, des conférences portant sur les activités Legal & Compliance, la TVA et la communication, ainsi que le CX-Day ou la réunion annuelle Opérations sur titres. Par ailleurs, l'UBCS a proposé des webinaires sur divers thèmes spécialisés et organisé des réunions d'échange en distanciel.

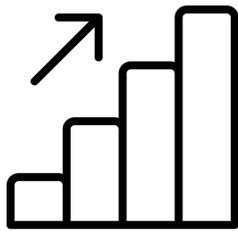
Prestations

Conditions préférentielles pour les Banques Cantonales et leurs collaborateurs

L'UBCS négocie des accords-cadres avec diverses entreprises afin d'offrir aux Banques Cantonales et à leurs collaborateurs des conditions préférentielles attrayantes. Dans le domaine de l'approvisionnement de l'entreprise, il s'agit d'offres de gestion et d'approvisionnement en données de marché, matériel de bureau et d'affiliation à des associations nationales. Au niveau des collaborateurs, il existe divers accords-cadres avec des concessionnaires automobiles et des assurances. Les collaborateurs des Banques Cantonales bénéficient ainsi d'offres spéciales et de rabais attrayants.

Les Banques Cantonales en chiffres

Chiffres clés cumulés au 31 décembre 2022



4,3 Mrd. CHF
Résultat opérationnel



6,1 Mrd. CHF
Résultat net des opérations d'intérêts



2,7 Mrd. CHF
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service



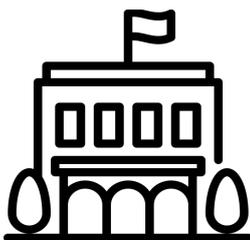
1,1 Mrd. CHF
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur



3,6 Mrd. CHF
Bénéfice annuel



52,2%
Ratio cost / income



1,8 Mrd. CHF
Distributions
aux cantons et aux communes



18,7%
Ratio moyen de fonds propres



7,4%
Ratio moyen d'endettement



782,4 Mrd. CHF
Total du bilan



461,7 Mrd. CHF
Avoirs des clients



514,7 Mrd. CHF
Créances à la clientèle



458,7 Mrd. CHF
Créances hypothécaires



**Part des activités domestiques
des banques suisses**



19'434
Employés (FTE)



596
Agences



1874
Bancomats

Instances de l'UBCS

Les instances de l'UBCS concentrent l'expertise du groupe et élaborent des solutions sur des thèmes et domaines d'activité centraux de l'Union.

Conseil d'administration et Comité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (CA) se compose des présidents de la Direction des Banques Cantonales et du Président de l'UBCS. Cette instance définit l'orientation de l'Union et prend les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ses objectifs.

Le Comité du Conseil d'administration est nommé par le CA. Il prépare le travail du CA, est responsable des projets de coopération et instaure les commissions et les groupes de travail.

Présidence: Bruno Thürig, UBCS

Comité d'émission

Le comité d'émission dirige la société simple « Banques Cantonales Suisses », au sein de laquelle les Banques Cantonales échangent sur les évolutions actuelles du marché. L'activité principale du comité est le lancement et le suivi, en tant que chef de file, des émissions de la Centrale de lettres de gage des Banques Cantonales Suisses.

Présidence: Dr. Thomas Paulsen, Banque Cantonale Vaudoise

Commission des juristes

La commission juridique s'intéresse aux questions de droit ayant des répercussions sur les Banques Cantonales. Elle promeut le développement des connaissances et l'échange d'expériences parmi les juristes et les compliance officers sur les questions juridiques et réglementaires.

Présidence: Dr. Tom Fischer, Zürcher Kantonalbank

Commission comptes annuels et questions de régulation

La commission comptes annuels et questions de régulation traite les thèmes liés à l'établissement des comptes, aux dispositions en matière de fonds propres et de liquidités, ainsi qu'aux statistiques bancaires.

Présidence: Matthias Stöckli, Zürcher Kantonalbank

Commission cartes / Digital Payments / ATM

La commission cartes / Digital Payments / ATM dirige et coordonne la collaboration des Banques Cantonales dans

les domaines des cartes, des distributeurs automatiques de billets et des paiements numériques. Les centres de compétences correspondants sont gérés par la Zürcher Kantonalbank sur mandat de l'UBCS.

Présidence: Roger Zuberbühler, Zürcher Kantonalbank (ad interim)

Commission marketing

La commission marketing est chargée du développement et de la réalisation de projets de communication marketing (marque, corporate design, communication, sponsoring et corporate social responsibility).

Présidence: Hanspeter Hess, UBCS

Commission études de marché

La commission études de marché coordonne les études de marché au niveau du groupe ou de l'Union et est l'interlocuteur pour toutes les questions dans ce domaine.

Présidence: Bernhard Metzger, Zürcher Kantonalbank

Commission médias et relations publiques

La commission médias et relations publiques est l'interface entre l'Union et ses membres dans les activités de relations publiques. Elle accompagne les projets engageant la réputation et les mesures de communication à l'échelle de l'Union.

Présidence: Christian Leugger, UBCS

Groupes de travail

Une équipe de projet ou un groupe de travail composés de représentants des Banques Cantonales et du Secrétariat accompagne la mise en œuvre de projets spécifiques dans les domaines suivants :

- Opérations sur titres (réunion annuelle)
- Développement durable
- Numérisation
- Questions de sécurité
- Mise en œuvre de la réglementation
- Conférence sur le contrôle des gestion et gestions des risques (comité consultatif)

Organes de l'UBCS

au 1^{er} mai 2023

Conseil d'administration

Bruno Thürig*	UBCS, président
Blaise Götschin*	Banque Cantonale de Genève vice-président
Urs Baumann*	Zürcher Kantonalbank
Armin Brun *	Banque Cantonale de Berne
Christoph Bugnon	Urner Kantonalbank
Fabrizio Cieslakiewicz	Banca dello Stato del Cantone Ticino
Daniel Fust*	Graubündner Kantonalbank
John Häfelfinger	Basellandschaftliche Kantonalbank
Dr. Basil Heeb *	Basler Kantonalbank
Pascal Kiener *	Banque Cantonale Vaudoise
Margrit Koch	Obwaldner Kantonalbank
Thomas Koller	Thurgauer Kantonalbank
Pierre-Alain Leuenberger	Banque Cantonale Neuchâteloise
Heinrich Leuthard*	Nidwaldner Kantonalbank
Ueli Manser	Appenzeller Kantonalbank
Hanspeter Rhyner	Zuger Kantonalbank
Daniel Salzmann *	Luzerner Kantonalbank
Dr. Christian Schmid	St. Galler Kantonalbank
Oliver Schnyder	Banque Cantonale du Valais
Susanne Thellung	Schwyzner Kantonalbank
Bertrand Valley	Banque Cantonale du Jura
Martin Vogel	Schaffhauser Kantonalbank
Daniel Wenger	Banque Cantonale de Fribourg
Dieter Widmer	Aargauische Kantonalbank
Sven Wiederkehr	Glarner Kantonalbank

* Membres du Comité du Conseil d'administration

Révision des comptes

BDO AG Bâle

Secrétariat

Hanspeter Hess	Directeur / Responsable Secrétariat
Philip Bessermann	Chef de projet Affaires publiques
Jeannine Bubendorff	Comptabilité
Gabriela Carraro	Assistance de direction et présidence / Personnel
Michael Engeloch	Chef de projet réglementation prudentielle
Lucas Gisin	Chef de projet État-major
Martina Hirano	Médias / RP et manifestations
Niklas Jäggi	Responsable État-major et développement durable
Barbara Juvet	Affaires publiques & traductions
Noémie Lang	État-major
Christian Leugger	Responsable Médias / RP et manifestations
Carole Margueron	Manifestations
Melanie Marjanovic	Cheffe de projet Affaires publique
Regula Matzek	Cheffe de projet Competence financière
Andy Merk	Chef de projet Médias / RP
Stephan Parlow	Chef de projet Développement durable
Simone Ryan	Coordinatrice banques domestiques
Karin Schwerzmann	Responsable Communication Marketing
Murielle Voegeli	État-major
Michele Vono	Responsable Affaires publiques

Membres de l'Union

au 1^{er} mai 2022

Aargauische Kantonalbank
Appenzeller Kantonalbank
Banca dello Stato del Cantone Ticino
Banque Cantonale de Fribourg
Banque Cantonale de Genève SA
Banque Cantonale du Jura SA
Banque Cantonale du Valais SA
Banque Cantonale Neuchâteloise
Banque Cantonale Vaudoise SA
Basellandschaftliche Kantonalbank
Basler Kantonalbank
Berner Kantonalbank AG
Glarner Kantonalbank AG
Graubündner Kantonalbank
Luzerner Kantonalbank AG
Nidwaldner Kantonalbank
Obwaldner Kantonalbank
Schaffhauser Kantonalbank
Schwyzer Kantonalbank
St.Galler Kantonalbank AG
Thurgauer Kantonalbank
Urner Kantonalbank
Zuger Kantonalbank AG
Zürcher Kantonalbank
Swisscanto Sammelstiftung*
Deutscher Sparkassen- und Giroverband*

* Membre extraordinaire (selon l'art. 1, al.2, des Statuts de l'Union des Banques Cantonales Suisses)

Union des Banques Cantonales Suisses

Wallstrasse 8, case postale
CH-4002 Bâle, Suisse
Téléphone +41 61 206 66 66
E-Mail vskb@vskb.ch
www.banquecantonale.ch

Photos :

UBCS : pages 5, 7 ;
stock.adobe.com : page de couverture (Christian Bieri),
page 9 (Kapars Grinvalds), page 11 (Schlierner), page 15
(Markus Tasser), page 17 (Julien Rondez);
Commons : page 16 (jag 9889).

Réalisation :

Stämpfli Druck, Wallisellen

Le rapport annuel de l'Union des Banques Cantonales Suisses est disponible en allemand et en français. En cas de litige, la version originale en allemand fait foi. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Union des Banques Cantonales Suisses
Christian Leugger
Téléphone +41 61 206 66 18
E-Mail medien@vskb.ch



Kantonalbanken
Banques Cantonales
Banche Cantonali

Union des Banques Cantonales Suisses
Wallstrasse 8
Case postale
CH-4002 Bâle